

Délibération n°240047

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 02/07/2024 **Date d’Affichage** : le 02/07/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 10/07/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

**BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1 : AUGMENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024
SECTION INVESTISSEMENT ET MOUVEMENTS DE CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT**

Monsieur Le Maire expose :

Les enseignantes ont fait savoir à la commune qu'elles allaient faire des économies d'environ 1 400€ en dépenses de fonctionnement 2024 (pour mémoire, une somme de 11 500 € est prévue chaque année au budget communal pour les dépenses de fournitures pour les classes : 1500€ par classe + 1000 € pour la direction) et souhaiteraient en contrepartie que du nouveau mobilier de rangement soit acheté pour la classe de Mme Roux.

Afin de permettre ces achats, il y a lieu de modifier le budget primitif 2024 en effectuant un mouvement de crédits de 1 400 € dans la section de fonctionnement – dépenses et en augmentant la section d'investissement de 1 400 € en recettes et en dépenses.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** le budget primitif 2024 de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes		Dépenses	
		Chap 11 Article 6067 – Fournitures scolaires	- 1 400 €
		Chap 23 Virement à la section d'investissement	+ 1 400 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes		Dépenses	
Chap 21 Virement de la section d'investissement	+ 1 400 €	Chap 21 Article 21841 – Mobilier scolaire	+ 1 400 €

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 juillet 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bru', with a long horizontal stroke underneath.